

Communiqué

Halte à la désinformation Tribune d'expression libre & Résidence de la Forêt de Carnelle

Une fois n'est pas coutume les élus du groupe d'opposition « Rassembler Pour Agir », abreuvent les boîtes aux lettres des Beaumontois de leur plainte habituelle, gémissant sur leur droit d'expression qui serait bafoué par la municipalité.

Il n'en n'est bien évidemment rien.

Il ne s'agit de leur part que d'une stratégie pour salir et dénigrer une fois encore la municipalité et son Maire et de réactiver la polémique sur la Résidence autonomie de la Forêt de Carnelle.

Sur la forme, nous souhaitons rappeler que la tribune d'expression libre du magazine municipal est réservée aux seuls élus siégeant au conseil municipal.

L'article L2121-27-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, en application de la Loi n° 2002-276 du 27/02/2002, prévoit que dans les communes de 3 500 habitants et plus, lorsque la commune diffuse, sous quelque forme que ce soit, un bulletin d'information générale sur les réalisations et la gestion du conseil municipal, un espace est réservé à l'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale. Les modalités d'application de cette disposition sont définies par le règlement intérieur.

Cette disposition législative est reprise dans son intégralité dans l'article 27 du règlement intérieur du conseil municipal, réglemant dans ses dispositions diverses, le sujet relatif à la tribune d'expression libre du magazine municipal.

Ce règlement a été voté par l'ensemble des élus du conseil municipal le 25 septembre 2014.

Les élus du groupe d'opposition « Rassembler Pour Agir » ne l'ignorent donc pas.

Il faut croire qu'en cette rentrée, ces élus n'avaient rien à dire sur la gestion locale.

Ils ont donc tout simplement souhaité « céder » à un collectif anonyme, la colonne qui leur est habituellement dédiée dans le magazine municipal et dans laquelle ils sont censés s'exprimer au nom des électeurs qui leur ont fait confiance...

Ce collectif anonyme, qui nous apprend ainsi leur ralliement à un parti politique extrémiste, ne représente pas un groupe d'élus au conseil municipal. **C'est donc à raison que cette tribune n'a pas été publiée.**

Quant au fond, visiblement dépourvus d'idées et désœuvrés, voici donc ces mêmes élus, tractant le communiqué de ce collectif anonyme qui prétend défendre la Résidence de la Forêt de Carnelle.

La municipalité dans une [lettre ouverte](#) en date du 7 mai 2018 s'est largement exprimée sur la situation de la résidence.

Depuis, la gestion de l'établissement a été confiée à un tiers spécialisé.

En effet, il n'a pas été possible de s'appuyer sur la direction en place au regard de son manque de volonté et de l'absence des compétences nécessaires de cette dernière, (*dont l'ancien maire s'était plaint par courrier adressé à cette même direction, en date du 22 novembre 2012*), qui refusait de mettre en œuvre les mesures correctives et de respecter les obligations légales qui s'imposent aux résidences autonomie.

Jusqu'à présent, comme dans bien d'autres dossiers..., vos élus se sont gardés de diffuser les éléments accablants démontrant la mauvaise gestion passée de l'établissement à l'origine de la situation actuelle, préférant agir concrètement afin d'y remédier et toujours avec le souci de préserver la quiétude des résidents.

Toutefois, compte-tenu de l'acharnement de certains à désinformer dans le but d'entacher les actions municipales, d'effrayer les résidents, leur famille, le personnel et la population, nous avons décidé finalement de porter à votre connaissance des éléments qui permettront à chacun d'apprécier la réalité de la situation.

[Documents Résidence de la Forêt de Carnelle](#)

Une fois encore et pour clore le sujet, nous réaffirmons notre volonté de maintenir la résidence autonomie, de conserver sa vocation sociale à laquelle nous sommes tous attachés, et de favoriser le développement, sur le site, de services dédiés à nos seniors.

C'est à ce projet que nous travaillons.

Bien à vous,



Nathalie Groux
Maire de Beaumont-sur-Oise
Conseillère régionale d'Île-de-France